Nations Unies A/57/846–S/2003/699

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juillet 2003
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

Conseil de sécurité
Cinquante-huitième année

La situation au Moyen-Orient

Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Lettre datée du 10 juillet 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens par la présente à appeler votre attention sur les derniers attentats terroristes perpétrés contre des citoyens israéliens.

Le lundi 7 juillet, vers 21 heures (heure locale), un individu a commis un attentat-suicide contre le domicile d'une famille de la communauté de Kfar Yavetz, située dans le secteur de Sharon au centre d'Israël. Mazal Afari, une mère de huit enfants âgée de 65 ans qui vivait dans cette communauté, est morte après que le toit de sa maison s'est effondré du fait de l'explosion. Trois de ses petits-enfants ont également été blessés. L'organisation terroriste Djihad islamique a revendiqué la responsabilité de l'attentat.

Le lundi 30 juin, un terroriste a perpétré une attaque mortelle le long de la route contre un ouvrier bulgare. Krastyu Radkov, âgé de 46 ans, a été tué d'une balle dans la tête alors qu'il réparait la rocade de Yabed. L'organisation terroriste les Brigades des Martyrs d'Al-Aqsa, qui relève du Fatah, a revendiqué la responsabilité de l'attaque.

Outre ces deux attentats, les communautés israéliennes ont été victimes à plusieurs reprises de fusillades et de tirs de mortier. Bien que l'atmosphère se soit quelque peu détendue sur le plan de la sécurité, les forces de sécurité israéliennes se sont vues encore contraintes d'intervenir en vue de déjouer les nombreuses attaques ou « bombes à retardement » (attentats imminents) planifiées au cours de ces dernières semaines.

Par ailleurs, tout porte à croire que l'organisation terroriste Hamas continue de fabriquer des roquettes Qassam, qui sont utilisées pour attaquer aveuglément des agglomérations israéliennes, et que les organisations terroristes palestiniennes cherchent à tirer parti de la situation actuelle pour remettre sur pied et renforcer leurs infrastructures terroristes.

03-42470 (F) 110703 110703

Malgré des signes encourageants permettant d'envisager une relance du processus de paix, les derniers attentats et la menace que continuent de faire peser les organisations terroristes palestiniennes, telles que le Hamas, le Djihad islamique ou les Brigades d'Al-Aqsa du Fatah, démontrent qu'il faut absolument que les dirigeants palestiniens s'acquittent de leur obligation de démanteler complètement les infrastructures terroristes, notamment en prenant des mesures concrètes en vue d'arrêter les terroristes, de confisquer les armes détenues illégalement et de mettre fin aux incitations à commettre des attentats, faute de quoi la vie des Palestiniens et des Israéliens continuera d'être en danger et les perspectives de progrès en direction d'un règlement pacifique pour les deux peuples seront anéanties.

Israël lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle condamne sans équivoque les manoeuvres des terroristes, qu'elle exige avec la plus grande fermeté le démantèlement complet des organisations terroristes et qu'elle use de son autorité pour contraindre tous les régimes qui appuient le terrorisme dans la région à s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 1373 (2001).

La présente lettre fait suite à bien d'autres qui ont exposé dans le détail la campagne de terrorisme palestinienne commencée en septembre 2000 et qui décrivent la stratégie criminelle adoptée par les terroristes, dont ceux-ci et leurs partisans doivent être tenus pleinement responsables.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, au titre des points 36 et 160 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Dan **Gillerman**